



Non à la Hausse des frais d'inscription à l'INP !

La hausse des frais d'inscription entraîne une restriction d'accès aux études supérieures et aboutit à une sélection sociale.

« Plus d'un foyer sur deux (55 %) doit faire des arbitrages financiers parfois douloureux (report ou abandon de projets, d'achats, etc.), pour donner à ses enfants la chance de faire les études supérieures de leur choix. »

Ce n'est pas nous qui l'affirmons mais un sondage de CSA Research pour la société de crédit Cofidis relayé par Le Monde /Campus¹.

Les grandes études sont-elles réservées à une certaine « élite » financière ?

La baisse des dotations et l'autonomie des universités nous entraînent vers un enseignement supérieur payant et participe à un changement profond de notre société, cassant les solidarités et les principes inscrits dans notre constitution que sont l'égal accès à l'enseignement et sa gratuité.

Dans les pays où les droits d'inscription ont été dérégulés, on observe une augmentation de la précarité des étudiants et des jeunes travailleurs, liée aux prêts bancaires qui deviennent indispensables pour suivre des études supérieures.

La hausse des droits de scolarité n'est pas inéluctable. Il est très instructif de s'intéresser aux autres pays tels que l'Allemagne, qui suit le chemin inverse en les réduisant.

De plus, dans un tel système, les étudiants se comportent comme des clients et les personnels sont tenus de répondre à la demande et de « vendre » les enseignements, sans aucun but d'éducation ou de formation des générations futures.

Défendons un service public national d'enseignement supérieur et de recherche, gratuit, laïque, démocratique et émancipateur.

Les inégalités, la précarité, l'insoutenabilité économique et les conséquences désastreuses qu'induisent un enseignement payant sur les individus et sur la société, doivent nous pousser à refuser l'augmentation des droits d'inscriptions.

¹ https://www.lemonde.fr/campus/article/2018/05/21/parcoursup-une-enquete-revele-le-cout-eleve-des-etudes-superieures_5302147_4401467.html

Les RCE (responsabilité et compétences élargies) étaient soi-disant la voix à suivre. Toulouse INP a fait partie des premiers établissements à les avoir acceptées. Et comme les autres établissements qui les ont acceptées, il subit les contraintes financières imposés par le ministère, gèle les postes de titulaires, recrute des contractuels à la place (car ils coûtent moins chers !).

Le passage au RCE s'accompagne d'un nouveau calcul de la dotation versée par le ministère (la somme versée devient fixe). La dotation ne suffit plus à financer intégralement nos rémunérations. Le ministère ne prend plus en compte l'évolution prévisible de la masse salariale (changements d'échelon, de grade...). C'est le GVT (Glissement technicité vieillissement). Le gouvernement met volontairement les établissements en difficulté, pour qu'ils « diversifient leurs sources de financement ».

Toulouse INP ne serait plus en mesure de faire face à ses dépenses salariales. Le gel de postes ne suffit plus et la solution présentée comme inéluctable par notre gouvernance serait d'augmenter les frais d'inscription.

En réalité, une augmentation concertée des frais d'inscription pour TOUS les étudiant.es de TOUTES les écoles d'ingénieurs publiques est en cours au niveau national.

Dans un arrêté de 2018², une augmentation drastique a été imposée pour certaines écoles d'ingénieur : passage de 601€ à 2500€ / an à partir de septembre 2019 pour tous les nouveaux étudiants ingénieurs (quelle que soit leur nationalité) des Écoles Centrales et de l'École des Mines de Nancy.

Les droits de scolarité de certaines écoles d'ingénieur publiques ont déjà drastiquement augmenté ces dernières années : pour l'École des Mines ParisTech, l'inscription coûte 3.500 € / an (et 5.500€ pour les étudiants hors UE), pour IMT Lille-Douai, c'est 2.150 € / an (et 4150 € pour les non-ressortissants de l'UE), pour Télécom ParisTech, c'est 2.650 € / ans (et 4150 € hors UE), pour l'École des Ponts ParisTech c'est 2.980 € (et 5.960 € hors UE). Pour l'École polytechnique, les frais sont de 3.500 € la première année et 7.750€ / an les deux années suivantes (le double hors UE)...

Aujourd'hui, c'est au tour de l'INSA et du groupe INP. Des projets d'augmentation sont prévus pour toutes les écoles du groupe INP (Bordeaux, Grenoble et Toulouse). **Les gouvernances veulent mettre à l'ordre du jour des CA des augmentations des droits d'inscription jusqu'à 2.500€.**

Et c'est aussi le cas à Toulouse INP !

Pour la CGT, l'objectif du gouvernement est triple :

- ✓ Rendre rentables et payantes certaines formations « prestigieuses »,
- ✓ Mettre en place un juteux secteur bancaire de prêts pour les étudiants,
- ✓ Réduire le financement du service public par l'État

Contact

CGT - FERC Sup Toulouse INP - 6 allées Emile Monso - BP 34038 - 31029 TOULOUSE Cedex 4 - fercsup-cgtin@inp-toulouse.fr

² Arrêté du 21/08/2018 (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/8/21/ESRS1820223A/jo/texte>)